



Raccordement au tout à l'égout

Par **tdvac**, le **30/05/2013** à **13:12**

Bonjour,

Voilà je vous expose mes inquiétudes.

Nous sommes reliés au tout à l'égout et notre regard sur le trottoir se situe devant notre sortie de propriété.

Notre voisin souhaite se relier au tout à l'égout par piquage entre notre regard et la voie publique.

Peut-t'il réaliser cette opération ou doit il avoir un regard privé devant sa propriété ?

Peut t'il faire les travaux lui-même ?

Dois je être averti en me fournissant l'accord de la mairie ?

Je vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à ma demande...

Par **trichat**, le **31/05/2013** à **18:24**

Bonsoir,

Le raccordement au réseau public d'assainissement doit être autorisé par la mairie.

Votre voisin ne doit pas procéder à des travaux sans autorisation de la mairie. Et a priori, il doit disposer de son propre regard d'accès à ce réseau.

Informez au plus vite les services d'urbanisme de votre mairie.

Cordialement.